



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2019-155

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Ars Occitanie Nîmes

30-2019-09-18-004 - nimes ML 15 rue vaissette (2 pages) Page 3

Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze

30-2019-06-24-006 - DELEGATION SSIAD (1 page) Page 6

DDFiP du Gard

30-2019-09-01-002 - Délégation signature 1er septembre 2019 CFP Alès (2 pages) Page 8

DDTM

30-2019-09-23-003 - Arrêté portant ouverture et organisation d'une enquête publique du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la commune du Grau-Du-Roi (4 pages) Page 11

DIRECCTE Languedoc-Roussillon

30-2019-09-23-005 - arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne concernant l'organisme ADS NIMES à Nîmes (2 pages) Page 16

30-2019-09-23-006 - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne concernant l'organisme ADS NIMES à Nîmes (2 pages) Page 19

Préfecture du Gard

30-2019-09-24-001 - A R R E T E portant abrogation de l'arrêté préfectoral concernant le renouvellement d'agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations (2 pages) Page 22

30-2019-09-24-002 - A R R E T E portant agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations (4 pages) Page 25

30-2019-09-25-001 - Arrêté n° 20192509-B3-001 portant rectification de l'arrêté n° 20191009-B3-008 du 10 septembre 2019 constatant la réduction du périmètre et des compétences du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau (2 pages) Page 30

30-2019-09-25-002 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (28 pages) Page 33

30-2019-09-16-003 - Arrêté préfectoral portant création commission de suivi de site (CSS) carrière de Fulchiron sur Saint Victor des Oules et Vallabrix (5 pages) Page 62

Sous-préfecture d'Ales

30-2019-09-23-004 - arrêté 19-09-30 SARL VIGNE ALES (2 pages) Page 68

Ars Occitanie Nîmes

30-2019-09-18-004

nimes ML 15 rue vaissette

PRÉFET DU GARD

Agence Régionale de Santé
Occitanie

Délégation Départementale
du Gard

Nîmes le **18 SEP. 2019**

ARRETE N°

**Prononçant la mainlevée de l'insalubrité irrémédiable
de l'immeuble sis 15 rue Vaissette 30000 NÎMES**

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L.1331-26 à L1337-4, R1331-4 à R1331-11 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment les articles L521-1 à L521-4 ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques de décence d'un logement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2015-11-25-008 du 25 novembre 2015 déclarant insalubre irrémédiable l'immeuble situé 15 rue Vaissette à NÎMES, sur la parcelle DT 0145 ;

Vu la demande en date du 11 septembre 2019 de la directrice Protection Publique de la ville de NÎMES, sollicitant la mainlevée de l'arrêté préfectoral n° n° 30-2015-11-25-008 susvisé;

Considérant que l'article L. 1331-28-3 du CSP prévoit que lorsque l'exécution des mesures destinées à remédier à l'insalubrité ainsi que leur conformité aux prescriptions de l'arrêté pris sur le fondement du II de l'article L. 1331-28 sont constatées par le représentant de l'Etat dans le département, celui-ci prononce la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité et, le cas échéant, de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux ;

Considérant le rapport d'enquête de l'inspecteur de salubrité de la ville de NÎMES, en date du 05 septembre 2019, attestant que les logements et l'immeuble ne présentent plus d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD);

Considérant que l'immeuble concerné et ses équipements ne présentent plus de danger pour la santé et la sécurité des personnes ;

Considérant que les travaux réalisés ont permis de supprimer toutes les causes d'insalubrité.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est mis fin à l'état d'insalubrité de l'immeuble sis 15 rue Vaissette 30000 NÎMES, sur la parcelle cadastrée DT 0145.

Cet immeuble est la propriété de la SCI CHAZEL FRERES (R.C.S Nîmes 837 540 889), dont le siège social est au 15 rue Vaissette 30000 NÎMES.

Cette SCI est cogérée par monsieur Lucas Rémi CHAZEL né le 09/12/1990 à NÎMES, domicilié Résidence Parc Sainte-Lucie 20090 AJACCIO, et par monsieur Pablo Vincent CHAZEL né le 03/02/1987 à NÎMES, résidant 9 rue Pecquay 75004 PARIS.

ARTICLE 2 :

La mainlevée de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux est prononcée, et prendra effet à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire mentionné à l'article 1 susvisé.
Il sera également affiché à la mairie de NÎMES, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Il sera transmis au maire de NÎMES, au président de la communauté d'agglomération de NÎMES (NÎMES METROPOLE), aux organismes payeurs des aides personnelles au logement (CAF et MSA), ainsi qu'au gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du département et à la chambre départementale des notaires.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques dont dépend l'immeuble, aux frais du propriétaire mentionné à l'article 1.

Il sera également publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture du Gard.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif (TA) de Nîmes sis 16 avenue Feuchères CS 88010 - 30941 Nîmes cedex 09, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de NÎMES, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, le directeur départemental de la sécurité publique du Gard et les agents de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à compter de sa notification.

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze

30-2019-06-24-006

DELEGATION SSIAD



DELEGATION DE SIGNATURE

2019 06 063

Objet : Délégations de signature SSIAD

Le **Directeur** du Centre Hospitalier de BAGNOLS SUR CEZE,

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-35, précisant les modalités de délégation de signature des directeurs,

VU l'avis de Monsieur Jacques RICHARD, Directeur des soins,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Madame Pascale ALAUZEN, Cadre de Santé SSIAD et Madame Marie-Laure DOMINGUEZ, IDE coordinatrice SSIAD sont habilitées à signer les contrats de prise en charge qui définissent les droits et obligations du service de soins et de la personne prise en charge.

ARTICLE 2 :

La présente décision est transmise à Monsieur le Trésorier Principal de l'Etablissement et publiée au recueil des actes administratifs du Gard. Elle est notifiée aux intéressées, affichée et sera communiquée au Conseil de surveillance.

Fait à Bagnols-Sur-Cèze, le 24 juin 2019

Visas :		Le Directeur
		
Pascale ALAUZEN	Marie-Laure DOMINGUEZ	Jean-Philippe SAJUS
pour signature conforme		



DDFiP du Gard

30-2019-09-01-002

Délégation signature 1er septembre 2019 CFP Alès

Délégations de signature accordées par le responsable de la trésorerie municipale d'Alès.

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE ALES MUNICIPALE**

Le comptable, responsable de la trésorerie de ALES MUNICIPALE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} – Adjoints

Délégation de signature est donnée à MME FORTUNATO Carine et à M. THOMAS Albert, inspecteurs, adjoints au comptable chargé de la trésorerie de, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 20 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 – Autres agents

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) Les décisions d'annulation relatives aux pénalités et frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Carine FORTUNATO Albert THOMAS	Inspecteur	20 000 €	6 mois	20 000 €
Véronique DUMAS Eric FILLON Chantal ROUDIL Gisèle BELIN Sébastien TEISSIER Josette CHAUSSE Sabah DUBOIS Marie-Claire ROBERT Marie-José CROS Ludivine ARNAL Fabienne LOMBARDIE Christophe TESTUD	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
Arnaud CHABROL Nathalie COUGOULUEGNES Christine TEIL Moussa TRAORE Séverine LE MEUT Charlie COULON Linsay SERAFINO	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €

Article 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du GARD

À ST PRIVAT LES VIEUX, le 1^{er} septembre 2019
Le comptable, responsable de la trésorerie

Le Trésorier
Pierre DESCLAUX

DDTM

30-2019-09-23-003

Arreté portant ouverture et organisation d'une enquête publique du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la commune du Grau-Du-Roi

PRÉFET DU GARD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le 23 SEP. 2019

Service eau et risques
Unité prévention des risques

Affaire suivie par : Mathieu Bourgoïn
Tél : 04.66.62.63.70
Courriel : mathieu.bourgoïn@gard.gouv.fr

ARRETE N° 30-2019-09-23-003

**portant ouverture et organisation d'une enquête publique
du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la commune
du Grau-Du-Roi**

**Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.562-1 à 9 et R.562-1 à 11 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2018-03-16-032 du 16 mars 2018 portant élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondation sur la commune ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

Vu le bilan de la concertation préalable ;

Vu les avis recueillis au cours de la consultation officielle ;

Vu la décision n° E19000089/30 de Madame le Président du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 20 août 2019 désignant un commissaire enquêteur ;

Vu la réunion de concertation avec le commissaire enquêteur telle que prévue par le premier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement en date du 4 septembre 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1er : objet, date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs, du jeudi 17 octobre à 8 heures 30 au lundi 18 novembre 2019 à 17 heures 30 inclus portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation sur le territoire de la commune du Grau-Du-Roi.

Article 2 : commissaire enquêteur

Par décision susvisée de Madame le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, a été désigné comme commissaire enquêteur, Monsieur Georges FIRMIN, Cadre SNCF honoraire.

Article 3 : siège de l'enquête et consultation du dossier

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie du Grau-Du-Roi (1, place de la Libération 30240 LE GRAU-DU-ROI), siège de l'enquête, pendant le délai prévu à l'article 1.

Aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête et lors des permanences du commissaire enquêteur listées à l'article 4, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier y seront tenues à la disposition du public et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier seront également consultables, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Grau-du-Roi-Le>

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique et en application de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et des articles L.123-12 et 13 du code de l'environnement, un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture au siège de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, au moyen d'un poste informatique. Une adresse électronique (ddtm-ser-pr@gard.gouv.fr) et un registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/ppri-grau-du-roi>) seront également mis à disposition du public afin de permettre à tout citoyen de consigner ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande à la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Article 4 : permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

- le jeudi 17 octobre 2019 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le mercredi 30 octobre 2019 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le lundi 18 novembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Article 5 : rencontre avec le maire

Conformément à l'article R.562-8 du Code de l'Environnement, le maire de la commune du Grau-Du-Roi est entendu en cours d'enquête publique par le commissaire enquêteur, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis du conseil municipal.

Article 6 : informations environnementales

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Grau-Du-Roi n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

Article 7 : personne responsable du projet, autorité compétente et nature de la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, par l'intermédiaire du Service eau et risques joignable par téléphone au numéro suivant : 04.66.62.62.00.

L'autorité compétente en matière de PPRi est le préfet de département. Ainsi, à l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune du Grau-Du-Roi sera un arrêté d'approbation du préfet du Gard.

Article 8 : clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 9 : rapport et conclusions

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, du registre, des pièces annexées et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Ce délai pourra être reporté à la demande du commissaire enquêteur en application de l'art L.123-15 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Dès la réception du rapport et des conclusions par le préfet du Gard, ce dernier en adressera copie à la mairie du Grau-Du-Roi, siège de l'enquête publique.

Article 10 : Mise à disposition et publication du rapport et des conclusions

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront :

- tenus à la disposition du public en mairie du Grau-Du-Roi (1, place de la Libération 30240 GRAU-DU-ROI) et à la préfecture du Gard (Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Article 11 : publicité de l'enquête

Un avis au public, portant les indications contenues aux articles précédents, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Gard ("Midi Libre" et "La Marseillaise"). Cette publication sera assurée par la personne responsable du projet, la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie du Grau-Du-Roi et, dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités incombent au maire et seront certifiées par lui.

L'avis au public sera également publié sur le site internet de la préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Article 12: exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Gard,
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard,
Le maire du Grau-Du-Roi,
Le commissaire enquêteur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Didier LAUGA

89 rue Weber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

DIRECCTE Languedoc-Roussillon

30-2019-09-23-005

arrêté portant agrément d'un organisme de services à la
personne concernant l'organisme ADS NIMES à Nîmes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

DIRECCTE OCCITANIE
Unité départementale du Gard

**Arrêté n° 30-2019-09-23-
portant agrément
d'un organisme de services à la personne
n° SAP853314151**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.1 7232-1 à R.1 7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,

Vu l'agrément du xxx délivré à l'organisme xxx ,

Vu la saisine du Conseil départemental du Gard,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie,

Vu l'arrêté du 21 août 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie, à Madame Florence BARRAL-BOUTET, responsable de l'unité départementale du Gard,

Vu l'arrêté du 26 août 2019 portant subdélégation de signature de Madame Florence BARRAL-BOUTET, responsable de l'unité départementale du Gard à Messieurs Didier POTTIER, directeur adjoint et Paul RAMACKERS, directeur délégué,

Vu la demande d'agrément présentée le 9 mai 2019, par Madame Jeanne ALLARD en qualité de gérante de l'organisme AD SENIORS NIMES,

Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,

Arrête

Article 1er

L'agrément de l'organisme **ADS NÎMES**, dont l'établissement principal est situé 539 avenue Jean Prouvé - Ville Active - 30900 NIMES est accordé pour une durée de **cinq ans à compter du 23 septembre 2019**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités suivantes, pour le département du Gard (**mode mandataire uniquement**) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de trois ans
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

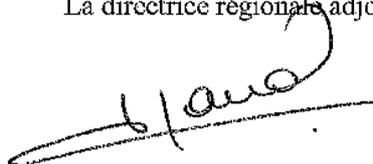
Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Gard ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif du Gard - 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Nîmes, le 23 septembre 2019

Pour le Préfet du Gard
et par subdélégation du DIRECCTE Occitanie
La directrice régionale adjointe



Florence BARRAL-BOUTET

DIRECCTE Languedoc-Roussillon

30-2019-09-23-006

récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne concernant l'organisme ADS NIMES à Nîmes

DIRECCTE OCCITANIE
Unité départementale du Gard

**Récépissé de déclaration n° 30-2019-09-23-
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le n° SAP853314151**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'agrément délivré par le Préfet du Gard à l'organisme AD SENIORS NIMES en date du 23 septembre 2019,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie,

Vu l'arrêté du 21 août 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie, à Madame Florence BARRAL-BOUTET, responsable de l'unité départementale du Gard,

Vu l'arrêté du 26 août 2019 portant subdélégation de signature de Madame Florence BARRAL-BOUTET, responsable de l'unité départementale du Gard à Messieurs Didier POITIER, directeur adjoint et Paul RAMACKERS, directeur délégué,

Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Gard le 9 mai 2019 par Madame Jeanne ALLARD en qualité de gérante, pour l'organisme **ADS Nîmes** dont l'établissement principal est situé 539 avenue Jean Prouvé - Ville Active - 30900 NIMES et enregistré sous le n° **SAP853314151** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors personnes âgées/handicapées ou atteintes de pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors personnes âgées/handicapées ou atteintes de pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors personnes âgées/handicapées ou atteintes de pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État, pour le département du Gard (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

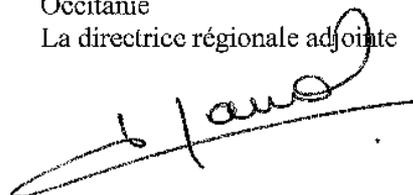
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 23 septembre 2019

Pour le Préfet du Gard
et par subdélégation du DIRECCTE
Occitanie
La directrice régionale adjointe



Florence BARRAL-BOUTET

Préfecture du Gard

30-2019-09-24-001

A R R E T E portant abrogation de l'arrêté préfectoral
concernant le renouvellement d'agrément d'un gardien de
fourrière et de ses installations

A R R E T E portant abrogation de l'arrêté préfectoral concernant le renouvellement
d'agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture du Gard

Direction de la légalité et de la citoyenneté

Bureau de s élections et de la réglementation
générale

Réf.: DCL/BERG/AL/2019
Affaire suivie par M. Leprovost
☎ 04 66 36 43.43
Mél andre.leprovost@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 SEP. 2019

ARRETE N°

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral concernant le renouvellement d'agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations

Le préfet du Gard, Chevalier de Légion d'Honneur

VU le code de la route et notamment les articles L.325-1 à 13, et R.325-12 à 52,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

VU le décret n° 72-823 du 6 septembre 1972 fixant les conditions de remise au service des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires,

VU le décret n° 86-426 du 13 mars 1986 relatif à la création de la commission départementale de sécurité routière,

VU le décret n° 96-476 du 23 mai 1996 modifiant le code de la route et relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres.

VU la circulaire ministérielle NOR/INT/D/96/00125/C du 25 octobre 1996 relative au renforcement de la réglementation des fourrières.

VU l'arrêté préfectoral du 12 mars 2015 portant renouvellement de l'agrément de Madame Gislaïne BIANCONE, gérante de l'Eurl GIBIAN et de ses installations situées 465, avenue Jean Monnet, 30300 Beaucaire.

VU le courrier du 27 mars 2019 de Madame Gislaïne BIANCONE gérante de l'Eurl GIBIAN, informant le préfet du Gard qu'elle cesse son activité de gardien de fourrière, pour cause de retraite.

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – www.gard.pref.gouv.fr

VU l'avis favorable de Monsieur le maire de Beaucaire en date du 13 juin 2019.

VU l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches du Rhône en date du 1^{er} juillet 2019,

VU l'avis favorable du directeur de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques en date du 4 juillet 2019.

VU les avis réputés favorables des autres services et administrations consultés.

VU l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière en date du 10 juillet 2019.

VU l'arrêté du 27 août 2018 donnant délégation de signature à Monsieur François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE :

Article 1er - l'arrêté préfectoral du 12 mars 2015 portant agrément en qualité de gardien de fourrière de Madame Gislaine BIANCONE, gérante de l'Eurl GIBIAN, ainsi que pour ses installations situées, ZI, avenue Jean Monnet, 30300 Beaucaire, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique et contentieux dans les délais de deux mois à compter de la notification. Le recours contentieux s'exercera auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Cette juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 - le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de Beaucaire, les directeurs départementaux de la sécurité publique des Bouches du Rhône et du Gard, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Gard, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, le directeur départemental des finances publiques du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Gislaine BIANCONE et adressé aux maires du département du Gard, pour information. Une insertion en sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Préfecture du Gard

30-2019-09-24-002

A R R E T E portant agrément d'un gardien de fourrière et
de ses installations

A R R E T E portant agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture du Gard
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau des élections
et de la réglementation générale
Réf.: DCL/BERG/AL/2019
Affaire suivie par M. Leprovost
☎ 04 66 36 43.43
Mél andre.leprovost@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 SEP. 2019

A R R E T E N°

Portant agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations

Le préfet du Gard,
Chevalier de Légion d'Honneur

VU le code de la route et notamment les articles L.325-1 à 13, et R.325-12 à 52,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

VU le décret n° 72-823 du 6 septembre 1972 fixant les conditions de remise au service des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires,

VU le décret n° 86-426 du 13 mars 1986 relatif à la création de la commission départementale de sécurité routière,

VU le décret n° 96-476 du 23 mai 1996 modifiant le code de la route et relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres,

VU la circulaire ministérielle NOR/INT/D/96/00125/C du 25 octobre 1996 relative au renforcement de la réglementation des fourrières,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 portant agrément en qualité de gardien de fourrière de Monsieur José David MIGUEL de SOUSA, président de la Sas Languedoc poids lourds et Cie, ainsi que pour ses installations situées, ZI du Salaison, 1185, avenue de Bigos, 34740 Vendargues.

VU les courriers en date des 6 juin et 4 juillet 2019 de Monsieur José David MIGUEL de SOUSA, président de la Sas Languedoc poids lourds et Cie, ayant son siège social 1235, allée Saint Pierre, 34970 Lattes, sollicitant le renouvellement de son agrément, en tant que gardien de fourrière, ainsi que pour de ses installations situées 35, chemin du moulin Roul, 30920 Codognan.

VU les pièces transmises par Monsieur José David MIGUEL de SOUSA, dans le cadre de sa demande de renouvellement de son agrément, notamment son engagement écrit de

respecter la législation et la réglementation, en particulier de ne pas exercer en parallèle, à l'activité de gardien de fourrière, aucune activité de destructions ou de retraitement des véhicules hors d'usage, à savoir des opérations de démolition, de récupération et de recyclage de matériaux,

VU les pièces complémentaires reçues le 9 septembre 2019, à la suite de ma lettre du 31 juillet 2019,

VU l'avis favorable de Monsieur le procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Nîmes en date du 3 juillet 2019,

VU l'avis favorable de Monsieur le maire de Codognan en date du 24 juin 2019,

VU l'avis favorable de Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Gard en date du 3 juillet 2019,

VU l'avis favorable de Monsieur le directeur de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques en date du 4 juillet 2019,

VU les avis réputés favorables des autres services et administrations consultés.

VU l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière en date du 10 juillet 2019.

VU l'arrêté du 27 août 2018 donnant délégation de signature à Monsieur François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE :

Article 1er - Est agréé en qualité de gardien de fourrière, l'exploitant, ainsi que les installations ci-après :

EXPLOITANT	INSTALLATIONS
Monsieur José David MIGUEL de SOUSA	Sas Languedoc poids lourds et Cie 35, chemin du moulin Roul 30920 CODOGNAN

Article 2 – Cet agrément est renouvelé pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 – La fonction de gardien de fourrière est incompatible avec les activités de destruction et celle de retraitement des véhicules hors d'usage. Ce retraitement comprend les opérations de démolition, de récupération et de recyclage de matériaux.

Article 4 – A défaut d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2712, le gardien de fourrière doit limiter la surface affectée au stockage des véhicules classés à détruire par l'autorité administrative dont il relève, à une surface inférieure à 100 m².

Article 5 – le gardien de fourrière doit regrouper l'ensemble des véhicules relevant de la réglementation fourrière sur des aires nettement délimitées et aménagées, de manière à prévenir toutes les atteintes à l'environnement.

Article 6 – le gardien de fourrière doit prendre en compte la protection de l'environnement telle que prévue à l'article L 325-1 du code de la route, à travers le cahier des charges ci-joint, annexé au présent arrêté, notamment en ce qui concerne l'obligation de clôture de la fourrière.

Article 7 - Cet agrément est personnel et incessible et pourra être retiré si les engagements pris par l'exploitant venaient à ne plus être respectés, notamment en ce qui concerne l'incompatibilité avec les activités de destruction et de recyclage des véhicules hors d'usage.

Tout changement d'exploitant ou modification des installations doit être porté à la connaissance du préfet.

La demande de renouvellement devra parvenir en préfecture deux mois au moins avant l'expiration du présent agrément.

Article 8 – le non renouvellement de l'agrément ne permet pas à l'exploitant de poursuivre son activité de gardien de fourrière.

Article 9 - l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 portant agrément en qualité de gardien de fourrière de Monsieur José David MIGUEL de SOUSA, président de la Sas Languedoc poids lourds et Cie, ainsi que pour ses installations situées, ZI du Salaison, 1185, avenue de Bigos, 34740 Vendargues, est abrogé.

Article 10 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique et contentieux dans les délais de deux mois à compter de la notification. Le recours contentieux s'exercera auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Cette juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 11 - le secrétaire général de la préfecture du Gard, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Gard, le directeur départemental de la sécurité publique du Gard, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Occitanie, le directeur départemental des finances publiques du Gard, le maire de Codognan, les maires du département du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant de fourrière et dont insertion sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le préfet,

Pour le Préfet
le secrétaire général

François LALANNE

Préfecture du Gard

30-2019-09-25-001

Arrêté n° 20192509-B3-001 portant rectification de l'arrêté
n° 20191009-B3-008 du 10 septembre 2019 constatant la
réduction du périmètre et des compétences du Syndicat
Intercommunal de la Maison de l'Eau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Nîmes, le 25 septembre 2019

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par :

B. Ventujol-Pradier

☎ 04 66 36 42 64

Fax : 04 66 36 42 55

Mél beatrice.ventujol@gard.gouv.fr

ARRETE n° 20192509-B3-001
portant rectification de l'arrêté n° 20191009-B3-008 du 10 septembre 2019
constatant la réduction du périmètre et des compétences du
Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau

Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1961 modifié portant création du Syndicat Intercommunal (SI) de la Maison de l'Eau, syndicat à la carte ;

VU l'arrêté n°20191009-B3-008 du 10 septembre 2019 constatant la réduction du périmètre et des compétences du syndicat intercommunal de la Maison de l'Eau ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été constatée à l'article 3 de l'arrêté du 10 septembre 2019 et qu'elle doit être rectifiée ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 3 de l'arrêté n° 20191009-B3-008 du 10 septembre 2019 est rectifié comme suit :

« A compter du 1^{er} janvier 2020, le syndicat ne sera plus doté des compétences eau et assainissement mais conservera l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le compte des communes de Connaux, Laudun-l'Ardoise, le Pin, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Victor-la-Coste, Gaujac, Verfeuil, Saint-Marcel-de-Careiret et Sabran qui composeront le périmètre du syndicat.

Le syndicat intercommunal deviendra un syndicat à vocation unique et ne sera plus à la carte. »

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau, le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Préfecture du Gard

30-2019-09-25-002

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale

CABINE

Arrêté n° _____ du _____
portant attribution de la médaille
d'honneur régionale, départementale
et communale

Le préfet du Gard

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2013-15 du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'argent

- **Monsieur BALANA René**
Maire, Vergèze,

- **Monsieur BIEL Wladyslaw**
Adjoint au maire, Vergèze,

- **Madame DEZ Françoise**
Conseillère municipale, Vergèze,

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- Monsieur ADELE Philippe

Adjoint technique principal de 1ère classe, Alès agglomération

- Madame ALCARAZ Céline

Rédacteur principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard

- Madame ALRAM Paulette

Adjoint administratif principal de 1ère classe, logis cévenols

- Madame ANCELLE Chiarina

Adjoint technique de 1ère classe, Région LR-MP de Montpellier

- Madame ANDRE Sylvie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Salindres

- Madame AUBE Pascale

Rédacteur principal de 1ère classe, mairie de Nîmes

- Monsieur AURUS Richard

Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit

- Madame AYSA Lydia

Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi

- Monsieur BARBIER THIERRY

TECHNICIEN PPAL. 1° CL., mairie de Nîmes

- Monsieur BARREAU Pascal

Psychologue hors classe, centre hospitalier de Martigues

- Monsieur BARROT Jean-Louis

Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Vergèze

- Monsieur BELIN Sylvian

Agent technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- Monsieur BERTHALON Joël

Adjoint technique principal de 1ère classe, Nîmes métropole

- Madame BIGOT Marie-Paule

Adjoint technique principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard

- Madame BLACHERE Claude

Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- Madame BOISSIER Catherine

Rédacteur principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard

- Monsieur BONIFACIO Denis

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, mairie de Nîmes

- Madame BONNAL Marie-Paule

Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- Monsieur BONNEFILLE Jean-Marie

Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- Monsieur BOUET Frédéric

Agent de maîtrise, Mairie de Générac

- **Madame BRENAC Béatrix**
Rédacteur principal de 2ème classe, mairie de Le Cailar
- **Madame BUTO Claudie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame CASTILLO Danielle**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CCAS ville d'Alès
- **Madame CHABANIS Claudine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur CHAINET Jean-Paul**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame CHALBOS Yvelise**
Rédacteur de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CHERASSE Jean-Pierre**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame CHERIF Anyssa**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame COSTANZO Françoise**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Monsieur COUTE Eric**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Monsieur CROS Joël**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CURY Gérard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Générac
- **Monsieur DEGOUL Hubert**
Ingénieur en chef hors classe, Nîmes métropole
- **Madame DELLONG-MENG Catherine**
Directeur, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame DOS SANTOS Maria**
Attadhé principal, mairie de Nîmes
- **Madame DUCERE Christine**
Bibliothécaire, Mairie de Vauvert
- **Monsieur DURAND Frédéric**
Agent de maîtrise principal, Alès agglomération
- **Madame ESPOSITO Mireille**
Attaché principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur FADAT Michel**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur FAFOURNOUX Alain**
Rédacteur principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame FEUILLADE Hélène**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur FOLCHER Serge**
Educateur territorial principal de 1ère classe APS, mairie d'Alès
- **Monsieur FOSSÉ Freddy**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Bagnols-sur-Cèze

- **Madame FRUSTIE Lydie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur GAL Thierry**
Agent de maîtrise, Alès agglomération
- **Monsieur GARDIES Christian**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Hilaire de Brethmas
- **Monsieur GARGANO Angélo**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Salindres
- **Madame GLEYZE Martine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame HILAIRE Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Vergèze
- **Monsieur JULIEN Edmond**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Lasalle
- **Madame LAFFONT Cathie**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur LAMIA Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur LANGLADE Dominique**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur LAVAL Patrick**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Monsieur LEFEVRE Claude**
Technicien supérieur de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur LEGIER Frédéric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur LONGO Bernard**
Technicien, logis cévenols
- **Madame LORBLANCHET Margit**
Administrateur territorial, SDIS 30
- **Madame MARTIN Jocelyne**
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Martin de Valgalgues
- **Madame MASSARD-CHENET Marie-Emilie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Madame MEJAN Annick**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Centre communal d'action sociale DE VAUVERT
- **Monsieur MOIRAS Jean-Luc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur MOUTON Bernard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Martin de Valgalgues
- **Madame PARPALEIX Nelly**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame PELLATON Marie-Noëlle**
Attaché, Mairie d'Orsan

- **Madame PEREZ Simone**
Rédacteur, mairie de Nîmes
- **Monsieur PONGE Patrick**
Ingénieur principal, logis cévenols
- **Madame PRAT Sophie**
Rédacteur, Grand Lyon - La métropole de Lyon
- **Monsieur PRIVAT Bernard**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur PROMENEUR Abel**
Agent de maîtrise principal, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Monsieur RICHARD Christian**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur RICHARD Marcel**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur ROUCOLLE Daniel**
Agent de maîtrise principal, Alès agglomération DE Alès
- **Madame ROUMEJON Corinne**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur ROUSSEL Jean-Louis**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Madame SABATER Colette**
Rédacteur principal de 1ère classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame SAGIT Martine**
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Martin de Valgugues
- **Monsieur SALZE Didier**
Technicien, conseil départemental du Gard
- **Monsieur SAULNIER Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur SAURY Patrick**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie d'Alès
- **Monsieur SAVARIN Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Générac
- **Monsieur SAVY Didier**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur SENHADJI Jean-Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur TAILLEUR Jean-Luc**
Ingénieur principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur TALBOT Eric**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame TAULEMESSE Catherine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie d'Alès
- **Madame TERRON Mireille**
Assistant socio-éducatif principal, conseil départemental du Gard
- **Madame TOUITOU-SOTTO Rose**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- **Monsieur VALLABREGUE Patrick**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Monsieur VIADERE Christian**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Madame VIALA Géraldine**
Rédacteur, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur VIDAL Alain**
Attaché, Mairie de Pompignan
- **Madame VIDAL Geneviève**
Directeur, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur VILES CHRISTIAN**
Directeur territorial, SDIS 30

Médaille de vermeil

- **Madame ABRIAL Thérèse**
Adjoint technique principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame ACHARD Jeannine**
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame AKPA Eliane**
Cadre de santé de 2ème classe, mairie de Rognes
- **Monsieur ANDRE Alain**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Madame ARMAND Marie-Hélène**
ATSEM principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame ARNAUD Laurence**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Molières-sur-Cèze
- **Monsieur AVEROUS Jean-Pierre**
AEA principal de 1ère classe, Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
- **Madame BAFFIE Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame BARNABE MORONI Anouk**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame BEDOLIS Joëlle**
Attaché principal, Mairie de Saint-Gervais
- **Madame BENELLI Catherine**
Cadre de santé de 1ère classe, Communauté de communes du Pont du Gard
- **Monsieur BENET Jean-Marc**
Technicien, mairie d'Alès
- **Monsieur BERGER Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Le Vigan
- **Madame BERT Marie-France**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie d'Arpaillargues et Aureilhac

- **Madame BERTOGLI Valérie**
Rédacteur principal de 2ème classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur BERTRAND Thierry**
Technicien, mairie d'Alès
- **Monsieur BISCUIT Pascal**
Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur BLANC Stephan**
Educateur des APS principal de 1ère classe, Mairie de Molières-sur-Cèze
- **Madame BLANC Valérie**
Rédacteur de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame BOISSELIER Laurence**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Alès agglomération
- **Monsieur BONDOUY Jean-Marc**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame BONET Evelyne**
Assistant enseignement artistique principal de 2ème classe, Alès agglomération
- **Monsieur BONNET Jean-Emile**
Agent de maîtrise, Mairie d'Aubord
- **Madame BORDET Marie-Paule**
Adjoint d'animation, Alès agglomération
- **Madame BOULAY Anne-Marie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame BOULOC Anne-Marie**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur BOURRET Jean-Marie**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Madame BOURSE Christine**
Attaché, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame BOYER Patricia**
Attaché principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur BRAHITI Bruno**
Agent d'entretien qualifié, centre hospitalier d'Arles
- **Monsieur BUISSON Didier**
Technicien principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame BURGARELLA Marie-Louise**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame CABOT Danièle**
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires
- **Madame CAZES Pascale**
Agent technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame CERRET Béatrice**
Attaché principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CHAIX Thierry**
Brigadier chef principal, mairie de Montfrin

- **Madame CHAMBRAUD-DURAND Béatrice**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame CHATARD Brigitte**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame CHAUVET Mireille**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur COMBIN Bruno**
Employé de mairie, Saint-Julien de Peyrolas
- **Monsieur CSUNDERLIK Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Monsieur DAYAN Laurent**
Directeur général adjoint des services, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame DEVILLE Nadine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Cornillon
- **Madame DEVIN Isabelle**
Rédacteur principal de 1ère classe, Montpellier Méditerranée métropole
- **Madame DILIBERTO Carole**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame DJEBALI Malika**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur DOMBRES Serge**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur DORNIER Didier**
Directeur de la jeunesse, Mairie de Beaucaire
- **Madame DURAND Monique**
Attaché, Communauté de communes pays d'Uzès
- **Madame DURAND Pascale**
Technicien principal de 1ère classe, Nîmes métropole
- **Madame FABRA Murielle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur FIGUIERE Didier**
Adjoint technique de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame FISCHER Corinne**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur FRANCO Angel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame GARCEAU Fabienne**
Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame GASQ Irène**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur GAUSSEN Jean-Michel**
Agent technique, Mairie de Fons-Outre-Gardon
- **Monsieur GILLES Eric**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze

- **Madame GOULAR Sophie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Vauvert
- **Madame GRAINDORGE Françoise**
Rédacteur principal de 1ère classe, communauté agglo. Arles Crau Camargue Montagnette
- **Madame GUEYDAN Christel**
Rédacteur de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame GUEYREAU Geneviève**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur GUIBAL Gilles**
Technicien, conseil départemental du Gard
- **Monsieur GUIRARD Frédéric**
Technicien principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur JEAN Michel**
Adjoint technique, Mairie de Redessan
- **Monsieur JUNCKER Alain**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Geniès-de-Malgoirès
- **Madame KOZIEL Catherine**
Attaché principal, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Monsieur LE BAIL Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Monsieur LECAUDEY Jean-Pierre**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Monsieur LEPICKI Christophe**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Codolet
- **Monsieur LE SAINT Laurent**
Agent de maîtrise, conseil départemental du Gard
- **Madame LLINARES Isabelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MAHIEU François**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MAHISTRE Michel**
Assistant enseignement artistique principal de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur MALTERRE Eric**
Agent de maîtrise, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MARIE Philippe**
Agent de maîtrise, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MARIJON Lionel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur MARTIN Yves**
Agent de maîtrise principal, Mairie d'Aubord
- **Madame MATHIEU Annick**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Centre national de la fonction publique territoriale
- **Madame MAURER Sylvie**
Rédacteur principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi

- **Madame MEDIET Pascale**
Attachée principale, Mairie de Tresques
- **Monsieur MENECIER Patrick**
Chef de police municipale, Mairie de Vauvert
- **Madame MONTEZ Elisabeth**
Attachée principale, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MORALES Frédéric**
Ingénieur principal, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame MORATA Martine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame MOURGUES Roselyne**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame MULE Pascale**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame NEYRAND Magalie**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CCAS ville d'Alès
- **Monsieur NIEL Rémy**
Responsable agent technique, Mairie de Collias
- **Monsieur NOEL Denis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Madame PAPINUTTI Isabelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Madame PARISET Dany**
Rédacteur, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame PELLEGRINI Christine**
Attaché principal, Montpellier Méditerranée métropole
- **Madame PENALVA Carol**
assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame PICCOLI-MEGIAS Sylviane**
Assistante familiale, conseil départemental du Gard
- **Monsieur PIERRE Claude**
Agent de maîtrise, conseil départemental du Gard
- **Madame PIGOULLIE-RODULFO Isabelle**
Attaché hors classe, CDG-fonction publique territoriale
- **Monsieur PITON Jean-Christophe**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame PONTAL Valérie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie de Connaux
- **Madame PRIVAT Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur QUIOT Laurent**
Agent de maîtrise, Nîmes métropole
- **Madame RABASTE Brigitte**
ATSEM principal de 2ème classe, mairie de Saint-Gilles

- **Madame RESSOUCHE Chantal**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame REY Hélène**
Secrétaire de mairie, Mairie de Quissac
- **Monsieur RIBOULET Josian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie de Saint-Gilles
- **Madame RICHARD Christiane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame RIFFEY Pascale**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, Montpellier Méditerranée métropole
- **Madame ROUMEJON Geneviève**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Monsieur ROUX Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Lasalle
- **Monsieur SAVOIE Fabrice**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Caissargues
- **Monsieur SEGUELA Max**
Agent de maîtrise, Mairie de Vauvert
- **Madame SESTIER Jocelyne**
Conseiller supérieur socio-éducatif, conseil départemental du Gard
- **Madame SIMAEYS Isabelle**
Directeur, Nîmes métropole
- **Monsieur SPITALE Giuseppe**
Agent de maîtrise, mairie de Marignane
- **Monsieur STIEVENARD Franck**
Conseiller des APS principal, mairie du Grau du Roi
- **Madame SUAU Valérie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame UBASSY Marie-Noëlle**
Agent de maîtrise, mairie de Nîmes
- **Monsieur VILLA Alfonso**
Technicien, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur VIREY Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Monsieur VOLIN Guy**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Meyrannes

Médaille d'argent

- **Madame ADEKALOM Sabrina**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ADRIEN Eric**
Attaché principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur ALBERGONI Alain**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Garons

- **Monsieur ALBERT Jérôme**
Agent de maîtrise, mairie de Nîmes
- **Madame ALFARO Anne**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ALLEGRE Christophe**
Technicien principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur ALLIES Alexis**
Agent de maîtrise principal, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires
- **Madame ALMERAS Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Vergèze
- **Madame AMAMRA Mounira**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame AMARA Houria**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur AMBLARD Daniel**
Adjoint technique, Mairie de Salindres
- **Madame AMLEHN Sandrine**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame ANGELIER Véronique**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame ANSQUER Isabelle**
Manipulatrice en électroradiologie, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ARFI Hacène**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur ARGOUIN Bruno**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame ARMAND Elodie**
Bibliothécaire, mairie de La Grande Motte
- **Monsieur ARNAL Patrick**
Agent de maîtrise, Mairie de Bagard
- **Madame ASTRAN Karine**
Puéricultrice, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame AZIBI Nadia**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **BACQUET Laurent**
Agent technique principal de 2ème classe, mairie de Trèves
- **Madame BAKLOUTI Carole**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BALLESTER Valérie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Jonquières Saint-Vincent
- **Madame BALSAN Audrey**
Agent de maîtrise, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BAPTISTE Magali**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau

- **Madame BARRANCO Jocelyne**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux
- **Madame BARRANDON Sylvie**
Ergothérapeute, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BARTHEYE Danielle**
Rédacteur, conseil départemental du Gard
- **Madame BARTHEZ Karine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur BASCUNANA Frédéric**
Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BAYLE Sandrine**
Rédacteur, Nîmes métropole
- **Madame BENETTAIEB Patricia**
Aide soignante, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Madame BENEZET Céline**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame BERANGER Céline**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CCAS de Rochefort-du-Gard
- **Madame BERIO Christiane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame BERNARD Odile**
Aide soignante principale, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Madame BERNE Véronique**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Communauté de communes du Pont du Gard
- **Madame BERTRAND Viviane**
Agent de maîtrise, conseil départemental du Gard
- **Madame BESSON Micheline**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Pujaut
- **Madame BIALLET Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Chusclan
- **Monsieur BILLARD Jean-François**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur BLANCHER Denis**
Adjoint d'animation, Alès agglomération
- **Madame BOCCIA Valérie**
Adjoint administratif de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame BODI Lucie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame BOISDRON Corinne**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur BOISSIERE Michel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie du Vigan
- **Monsieur BOISSIN Jean-Luc**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau

- **Monsieur BONHOMME Lionel**
Attaché principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur BONY Fabrice**
Technicien hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BOUCHEKHCHOUKH Catherine**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BOUCHET Florence**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BOUCOIRAN Véronique**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame BOUDON Muriel**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur BOURGADE Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur BOURREL Lilian**
Infirmier diplômé d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BOUYEURE Hélène**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame BOY Céline**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur BRES Alain**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux
- **Madame BROUTIN Laetitia**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur BROUZET Pascal**
Agent de maîtrise principal, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires
- **Madame BURGOS Marie-France**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame CACCIURRI Sylviane**
Aide soignante, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Madame CALVET Danielle**
Adjoint technique, Mairie de Castillon du Gard
- **Madame CAMPOS Christine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie d'Alès
- **Madame CANAVERO Patricia**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Monsieur CANEDO Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CARBONERO José**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie d'Alès
- **Monsieur CARLIER Cédric**
Adjoint technique, Mairie d'Aubord
- **Monsieur CARTOUX Cyril**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes

- **Madame CAZALET Elsa**
Technicien de laboratoire, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur CHACORNAC Yann**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires
- **Monsieur CHA Patrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CHATILLON Thierry**
Technicien principal de 2ème classe, EPTB Vidourle
- **Madame CHAUVIERE Christelle**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur CHIEZE Thomas**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Monsieur CHIRAC Philippe**
Attaché principal, Nîmes métropole
- **Madame CHUPIN-COLLIGNON Marie-Hervé**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur CIGNACCO Pierre**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur CLAP Christophe**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Ambroix
- **Madame CLAVERY-AUDIBRAND Christine**
Assistant socio-éducatif principal, conseil départemental du Gard
- **Madame CLEMENT Françoise**
Aide-soignante auxiliaire de puériculture, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame CLEMENT Gilda**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur COLOMBAUD Serge**
Animateur principal de 1ère classe, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise de Vauvert
- **Madame COLOMINA Marielle**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur CONTENTO René**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame CORNILLIERE Nadine**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur CORTES Fabrice**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Madame COUDENE Pascale**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Martin de Valgalmes
- **Madame COURRENT Nathalie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Monsieur COURTEAUD Cédric**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Alexandre
- **Madame CUESTA Nathalie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Saint-Laurent des Arbres

- **Madame DAVID Dominique**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame DECLERCK Sandrine**
Adjoint technique, Mairie de Lirac
- **Madame DE FUENTES Elisabeth**
Puéricultrice, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur DELABIT Guy**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie de Le Pin
- **Madame DENIS Svetlana**
Technicien supérieur hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur DEOCAL Patrice**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie d'Alès
- **Monsieur DE SOUSA Carlos**
Technicien supérieur hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame DEVEAUX Aurore**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame DHONDT Séverine**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur DI DOMENICO Morgane**
Adjoint des cadres hospitaliers, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame DUCROS Luc**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Madame DUFOUR Sylvie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame DUPIN Corine**
Assistante médico-administrative de classe supérieure, centre hospitalier d'Arles
- **Madame DUPRAT Sylvie**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur DURAND Jean-Luc**
Technicien de laboratoire, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame DURAND Lyndia**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ELISOR Eric**
Adjoint technique, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur EL KHEDIM Karim**
Technicien, mairie de Nîmes
- **Madame FABRE Brigitte**
Rédacteur, Mairie de Générac
- **Monsieur FABRE Patrice**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Privat des Vieux
- **Monsieur FABRE Serge**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame FARGIER Marie-Paule**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze

- **Madame FELINES Sandrine**
Technicien de laboratoire, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame FERREIRA Virginia**
Puéricultrice cadre de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur FERRER Manuel**
Sage-femme, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame FERRIERE Anne**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame FIORI Hélène**
Adjoint technique, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur FLOUTIER Boris**
Adjoint technique, mairie de Marsillargues
- **Madame FOUSSAT Véronique**
ATSEM principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Vives
- **Madame FRESNE Christelle**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur FRESNE Sébastien**
Agent de maîtrise, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame FRONT Natacha**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame FUSTER Stéphanie**
Rédacteur principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur GADBILLE Laurent**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Vialas
- **Madame GALLACH Marie-Thérèse**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GALLIERE Cécile**
Rédacteur, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise de Vauvert
- **Madame GALLIGANI Florence**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur GALVAN Philippe**
Aide-soignant, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GANDIA Virginie**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GARCIA Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi
- **Madame GARCIA Nicole**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, SDIS 30
- **Madame GARCIA Nicole**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur GARMATH Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires de l'Espérou
- **Madame GARULO Caroline**
Technicien principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard

- **Madame GASPERINI Isabelle**
Rédacteur, conseil départemental de Vaucluse
- **Monsieur GAUGIRAND Jérôme**
Technicien supérieur hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GAUTIER Patricia**
Adjoint technique, mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur GAYET Laurent**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame GE Fanny**
Agent des services hospitaliers, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GEVAUDAN Patricia**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur GIARDINA Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Meyrannes
- **Monsieur GIBERT-TITOUAMANE Mounir**
Adjoint technique, mairie du Grau du Roi
- **Madame GIL Isabelle**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GOLIATH Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CCAS de Bagnols-Sur-Cèze
- **Monsieur GONTIER Denis**
Infirmier anesthésiste diplômé d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame GONZALEZ Pascale**
Aide soignante, hôpitaux des Portes de Camargue de Tarascon
- **Madame GOUDAL Elodie**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur GOURDOUX Bernadette**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur GRAMMARE Francis**
Technicien principal de 1ère classe, SDIS 30
- **Madame GRAVELEINE Marie-Claude**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Monsieur GREVOULET Loïc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Pompignan
- **Madame GUERY Martine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Madame GUILLOU Marie-Laure**
Psychologue, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur GUIMBERT Lionel**
Assistant socio-éducatif principal, conseil départemental du Gard
- **Madame HAEFFELE Yvette**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Vives
- **Madame HANNART Corine**
Rédacteur principal de 1ère classe, mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur HARO Denis**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau

- **Monsieur HELIAS Stephan**
Oubrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur HELLER Xavier**
adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Cendras
- **Madame HERRARD Estelle**
Attachée d'administration hospitalière, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame HIRSCH Sophie**
Puéricultrice hors classe, Communauté de communes Piémont Cévenol
- **Monsieur HOURTANE Frédéric**
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame HUGUES Florence**
Manipulatrice en électroradiologie, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur HUNTER Bruce**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Monsieur IBANEZ José**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Martin de Valgalgues
- **Madame JAEN Séverine**
Infirmière anesthésiste diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame JELTI Karima**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur JEMEL Frédéric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi
- **Madame JOUBE Christine**
Attaché principal, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Madame JOUNIAUX Nathalie**
Aide soignante, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Monsieur JULIAN Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur JUST MALMONT Thierry**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame JUSTON Stéphanie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Madame JUVIN Katy**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame KOENIG Isabelle**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame KUNCHE MOREL Muriel**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LAPEYSSONNIE Mathilde**
Attachée d'administration hospitalière, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur LAROTONDA Franck**
Agent de maîtrise, Mairie du Vigan
- **Madame LAWRIW Marie-Christine**
Sage-femme, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LE DOARE Gwenola**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Saint-Gervais

- **Madame LEDOUX Nathalie**
Attaché principal, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur LE GRAND Maximilien**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur LE MANAC'H Yannick**
Ingénieur en chef, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LEMESLE Aurélia**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur LE PIGOCHER Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur LEPRINCE Christophe**
Agent de maîtrise, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LEURET Caroline**
Directeur, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame LOPES Marie-Louise**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame LOPEZ ORTEGA Isolina**
Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LORIN Lydie**
Sage-femme, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame LUCCHESINI Valérie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Syndicat d'adduction d'eau de l'Avène
- **Madame LUIGI Florence**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur LYON Fabien**
Aide-soignant, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame MADEIRA MARQUES Aude**
Adjoint du patrimoine, mairie de Nîmes
- **Madame MAGRO Christiane**
Adjoint administratif, Mairie de Vauvert
- **Madame MAJUREL Gisèle**
Attaché, conseil départemental du Gard
- **Madame MALNUIT Stéphanie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame MANO Valérie**
Adjoint technique, Mairie de Beaucaire
- **Madame MARCEL Rahma**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MARDEMOUTOU Jacques**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame MARIE Florence**
Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame MARTIN Béatrice**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard

- **Madame MARTINEZ-ROUSTAN Corine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie d'Alès
- **Madame MARZEAU Mylène**
Rédacteur, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MASSAL Eric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Martin de Valgagues
- **Monsieur MAURY Laurent**
Ingénieur principal, conseil départemental du Gard
- **Monsieur MAXIMIN Julien**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Ambroix
- **Monsieur MAZIA Laurent**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame MEGE Marilyn**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur MERCIER Jean-François**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Aubord
- **Monsieur MERCIER Sébastien**
Agent de maîtrise principal, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame MESNIL Christine**
Infirmière de bloc opératoire diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur METGE Renaud**
Adjoint technique, Mairie de Quissac
- **Madame MEUNIER Valérie**
Rédacteur principal de 1ère classe, logis cévenols
- **Madame MEYNADIER Elisabeth**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame MEYRUEIX Séverine**
Préparatrice en pharmacie hospitalière, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame MIGLIS Karine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Vénéjan
- **Monsieur MINGOT Jérôme**
Agent de maîtrise, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame MIRA Danielle**
Auxiliaire de soins principale de 2ème classe, CCAS de Montpellier
- **Madame MISSIAK Aurore**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur MOLINIE Henri**
Adjoint technique, Mairie de Beaucaire
- **Madame MOUGEOT Estelle**
Puéricultrice, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame MOULIS Florence**
Infirmière diplômée d'Etat - cadre de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur MOULKHALOUA Kacem**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame MOURGUES Brigitte**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi

- **Madame MOURIER Catherine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur MOUSSON David**
Adjoint technique principal de 2ème classe, EID Méditerranée de Montpellier
- **Madame MULLER Céline**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Boissières
- **Madame NAEGELEN Gisèle**
ASH veilleuse, EHPAD Notre Dame des Mines de Molières-sur-Cèze
- **Monsieur NAEGEL Jean**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame NAPOLEON Caroline**
Attaché principal, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame NAUDIN Françoise**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur NAVARRO Jérôme**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie du Grau du Roi
- **Madame NAVEAU Nathalie**
Adjoint technique principal, Mairie de Saint-Gervais
- **Monsieur NERIS Claude**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur NOUALI Lhoussaine**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame OLIVERES Maguy**
Educateur des APS principal de 1ère classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame OLTRA Véronique**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ORTIN Samuel-Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame ORTIZ Anne-Marie**
Adjoint technique, Mairie de Quissac
- **Madame ORTUNO Christelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Alexandre
- **Madame PACQUETE Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame PALAT Marie-Laure**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame PALLIER Floriane**
adjoint d'animation principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame PARMENT Maryse**
Adjoint technique principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame PASSERA Sylvie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Chusclan
- **Madame PASTOR Valérie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Centre communal d'action sociale de Nîmes
- **Madame PAULSEN Christelle**
Infirmière diplômée d'Etat - cadre de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau

- **Madame PELEGRIN Laurance**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur PELISSIER Eric**
Aide-soignant, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Madame PENARIER Véronique**
Aide-soignante auxiliaire de puériculture, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur PERRAT Francis**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur PETEGNIEF Loïc**
Agent de maîtrise principal, mairie du Grau du Roi
- **Madame PETIT Audrey**
Infirmière de bloc opératoire diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame PETIT Marie-Hélène**
Infirmière de bloc opératoire diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame PEYRE Bernadette**
Aide soignante, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Madame PEYRIC Josiane**
Adjoint administratif de 1ère classe, Maison de retraite Alfred Silhol de Bessèges
- **Madame PIC Laure**
Puéricultrice, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame PONS Laurence**
Adjoint technique, Alès agglomération
- **Madame POUJOL Sigrïd**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur PROCUREUR Stéphane**
Brigadier chef principal, mairie de Montfrin
- **Madame PULCINO Rosa**
Manipulatrice en électroradiologie, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame QUINTARD Delphine**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame RAMOS Ingrid**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur RAOUX Bruno**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Alexandre
- **Monsieur RAULT Fabien**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame RAVAUX Valérie**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur REBOUL Jocelyn**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Florent sur Auzonnet
- **Monsieur REILLE Yves**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame RENAU Marie-Hélène**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame REYNES Christelle**
Assistant socio-éducatif principal, conseil départemental du Gard

- Monsieur RIBES Ludovic**
Adjoint technique principal de 2ème classe
- **Madame RIBET Magali**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur RICHERME Michel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Occitanie - Site de Montpellier
- **Monsieur RIERA Jean-Claude**
Brigadier chef principal, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur RIGAUD Laurent**
Technicien supérieur de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame RIOU Martine**
Cadre de santé de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur RIQUELME Francisco**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Montfrin
- **Monsieur RITLEWSKI Thierry**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame RIVIERE Anne-Marie**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame RKAKBI Anny-Hélène**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, mairie de Nîmes
- **Madame ROCHE Sylvie**
Directeur général des services, Mairie de Calvisson
- **Madame RODRIGUEZ Sandrine**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame ROQUES Nathalie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Générac
- **Madame ROSSI Joanna**
Brigadier chef principal, mairie de Montfrin
- **Madame ROUANET Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame ROUSSENAC D'OLIER Karine**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame ROUVEROL Carole**
Agent des services hospitaliers qualité, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ROUX Jean-Luc**
Manipulateur en électroradiologie, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur ROUX Lucien**
Agent de maîtrise principal, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur ROUX Nicolas**
Technicien principal de 1ère classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame ROUZAUD Anne**
Infirmière diplômée d'Etat-Cadre de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur RUIZ Christophe**
Agent de maîtrise principal, mairie du Grau du Roi
- **Monsieur RUS David**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Beaucaire

- **Madame SABATIER Renata**
Aide-soignante auxiliaire de puériculture, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame SABATIER Sybil**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame SABOT Aline**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie de Saint-Laurent des Arbres
- **Madame SAGNOL Corinne**
Professeur d'enseignement artistique, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **Madame SANCHE Marjorie**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame SANMARTINO Elsa**
Brigadier chef principal, mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur SAVERY Stephan**
Brigadier chef principal, mairie de La Grande Motte
- **Monsieur SEGIER Pascal**
Infirmier d'Etat-cadre de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame SERAFINO Florence**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame SERRANO Laure**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur SERRE Rémi**
Brigadier chef principal, mairie de La Grande Motte
- **Madame SGNAOLIN Malika**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame SICSIK Catherine**
Adjoint administratif de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Monsieur SOLTANI Aizide**
Adjoint technique principal de 1ère classe, communauté aggro. Arles Crau Camargue Montagnette
- **Madame SOUALAH Aïcha**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Madame STRYHANIN Sylvie**
Adjoint technique, Alès agglomération
- **Madame TAILLEZ Emmanuelle**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur TEISSIER Benoît**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame TEISSIER Carine**
Manipulatrice en électroradiologie, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame TESSIER Claudine**
Puéricultrice de classe supérieure, CCAS DE CHATEAURENARD
- **Madame THIONEL Christelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Monsieur TLEMSANI Kamell**
Ouvrier principal de première classe, centre hospitalier d'Arles

- **Madame TOCHEPORT Laetitia**
Technicien, conseil départemental du Gard
- **Madame TOLA Magali**
Agent de maîtrise principal, mairie de Nîmes
- **Madame TOUL Dominique**
Infirmière diplômée d'Etat- cadre supérieur de santé, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame TREIL Chantal**
Attaché, Mairie de Quissac
- **Madame TRIAIRE Agnès**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Madame TRIAIRE Fabienne**
Ouvrier principal, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame TUDELA Christine**
Rédacteur principal de 1ère classe, conseil départemental du Gard
- **Madame UFARTE Ghislaine**
ATSEM, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur VAISSIERE Richard**
Conducteur ambulancier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VALETTE Béatrice**
Animateur, Mairie de Chusclan
- **Madame VASSIL Sylviane**
Puéricultrice, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VAZQUEZ TROUCHAUD Bérangère**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VERA Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Bagard
- **Madame VERGE Marie-Line**
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, conseil départemental de Vaucluse
- **Madame VERNET Magali**
Aide soignante principale, hôpitaux des Portes de Camargue
- **Monsieur VERREZ Pascal**
Ingénieur, Mairie de Saint-Ambroix
- **Monsieur VIALA Christian**
Technicien hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Monsieur VIDAL Alexandre**
Technicien supérieur hospitalier, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VIGNAUD Béatrice**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VIGOUROUX Laurence**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Caremeau
- **Madame VIGOUROUX Patricia**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, mairie de Nîmes
- **Monsieur VILLARET Marc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, mairie d'Alès
- **Madame VINCENT FALQUET Pascale**
Sage-femme, C.H.U. Nîmes Caremeau

- **Madame WALKOWIAK Christine**

Technicien principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux

- **Monsieur WALKOWIAK Eric**

Agent de maîtrise principal, conseil départemental du Gard DE NIMES

- **Monsieur WOSNIAK Jean-Yves**

Directeur général des services techniques villes de 150 000 à 400 000 habitants, mairie de Nîmes

Article 3 - Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

A Nîmes, le **25 SEP. 2019**

Le Préfet



Didier LAUCA

Préfecture du Gard

30-2019-09-16-003

Arrêté préfectoral portant création commission de suivi de site (CSS) carrière de Fulchiron sur Saint Victor des Oules et Vallabrix



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de l'environnement
et des enquêtes publiques

NIMES, le 16 septembre 2019

ARRETE n°

portant création d'une commission de suivi de site (CSS)
dans le cadre de l'exploitation d'une carrière par la société FULCHIRON
sur les communes de SAINT-VICTOR-DES-OULES et VALLABRIX

Le préfet du Gard,
chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-8, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 8 novembre 2018 ;

VU le compte rendu de la réunion de la formation « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 30 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les nuisances, dangers et inconvénients susceptibles de résulter de l'exploitation par la société FULCHIRON d'une carrière de sables siliceux, de quartzite et d'argile, d'une installation de traitement des matériaux extraits et d'une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes, sur les communes de SAINT-VICTOR-DES-OULES et de VALLABRIX et l'intérêt qui s'attache à la mise en place d'une commission de suivi de site, pour un meilleur partage d'informations et des échanges entre les diverses parties,

CONSIDERANT que cet établissement comporte des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,

CONSIDERANT que la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « carrières », a émis lors de sa réunion du 30 novembre 2018, un avis favorable unanime à la création d'une commission de suivi de site,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 04.66.36.43.90 – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Périmètre de la commission

Il est créée une commission de suivi de site (CSS) relative à l'exploitation d'une carrière par la société FULCHIRON, sur les communes de SAINT-VICTOR-DES-OULES et de VALLABRIX, assujettie à la réglementation des installations classées sous le régime de l'autorisation.

ARTICLE 2 : Composition de la commission

La commission de suivi de site est composée comme suit :

Collège « Administrations de l'Etat » :

Le préfet du Gard ou son représentant,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
Le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,
Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Commune de Saint-Victor des Oules	ALVARO Marie-Michèle, maire	LECOQ Denis, conseiller
Commune de Vallabrix	RIEU Bernard, maire	PERNIN-VIDAL Odile, adjointe au maire
Communauté de communes pays d'Uzès	EKEL Dominique, vice président	GUERBER Michel, vice président
Commune de La Capelle-et-Masmolène	SAORIN Jean-Claude maire	DUHAMEL Dominique adjoint au maire

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

Associations ou riverains	Titulaires	Suppléants
Association « Sauvons nos Villages »	MAHIEUX Michel	MONTAILLER Bernard
Collectif d'associations de défense de la colline de Vallabrix	LOONES Alain	JULIEN Bruno
Riverains	VEDIE Christian	DAROCHA Christophe
Riverains	GUIN Géraldine	DEPASSE Catherine

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Titulaires	Suppléants
DURAND Lionel, directeur industriel	EVANNO Franck, directeur général
HOURDEBAIGT Baptiste, directeur de site et directeur technique	PERON Nicolas, directeur de site et directeur technique
FERRO Jennifer, responsable environnement-foncier	HUBERT Chantal, directrice QSE
ENJOLVY Rémi, UNICEM	FERNANDEZ Thierry, UNICEM

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

Titulaires	Suppléants
MARTIN Bruno, responsable production	FRANCIONNI Bruno, opérateur four-lavage polyvalent
DALVERNY Priscilla, agent commerciale et logistique	GALLIGANI Bruno, chef de poste-opérateur usine
GAGNAT Daniel, chef de poste-opérateur usine	PENIN Gérald, opérateur conducteur
MEYNIER Serge, opérateur-conducteur lavage	WAROCQUIER Anne, agent administratif

Personnalités qualifiées :

- ONF : BROUSSE Yves, technicien forestier territorial

ARTICLE 3 : Président et composition du bureau

La commission est présidée par le préfet ou son représentant.

La commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

ARTICLE 4 : Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Chaque membre peut mandater l'un des membres de la commission pour le remplacer en cas d'empêchement de lui-même et de son suppléant. Un membre peut recevoir deux mandats au plus.

Tout membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 : Fonctionnement de la commission

En application de l'article R.125-8-3 du code de l'environnement, la commission a pour mission de :

1. créer entre les différents représentants des collèges mentionnés à l'article 2, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement ;
2. suivre l'activité des installations classées de la société, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité ;
3. promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

La commission est, à cet effet, tenue régulièrement informée :

1. des décisions individuelles dont ces installations font l'objet, en application des dispositions législatives du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement ;
2. des incidents ou accidents survenus à l'occasion du fonctionnement de ces installations, et notamment de ceux mentionnés à l'article R.512-69 du code de l'environnement.

Chaque exploitant peut présenter à la commission, en amont de leur réalisation, ses projets de création, d'extension ou de modification de ses installations.

Sont exclus des éléments à porter à la connaissance de la commission les indications susceptibles de porter atteinte au secret de défense nationale ou aux secrets de fabrication, ainsi que celles de nature à faciliter la réalisation d'acte de malveillance.

La commission met annuellement à la disposition du public, éventuellement par voie électronique, un bilan de ses actions et les thèmes de ses prochains débats.

En application de l'article R.125-8-4 du code de l'environnement, les modalités de vote sont arrêtées comme suit : 4 voix par collège, soit 20 voix, + 1 voix pour chaque personnalité qualifiée, soit au total 21 voix.

Les personnes invitées à titre d'expert pour une séance ne prennent pas part aux votes.

Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

ARTICLE 6 : Réunions

La commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau. L'ordre du jour des réunions est fixé par le bureau.

Sauf cas d'urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis quatorze jours avant la date à laquelle se réunit la commission. Ces documents sont communicables au public dans les conditions prévues au chapitre IV du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Les réunions de la commission sont ouvertes au public sur décision du bureau.

Le président peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats en raison de sa compétence.

ARTICLE 7 : Expertise

La commission peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, notamment pour réaliser des tierces expertises, par délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

L'intervention de l'expert est réalisée sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.512-7 du code de l'environnement relatif à l'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation

ARTICLE 8 : Bilan

La société FULCHIRON adresse au moins une fois par an à la commission un bilan qui comprend en particulier :

- les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût ;
- le bilan du système de gestion de la sécurité prévu dans l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié ;
- les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation tels que prévus par l'article R.512-69 du code de l'environnement ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte ;
- le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques ;
- la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement depuis leur autorisation.

La commission fixe la date et la forme sous lesquelles l'exploitant lui adresse le bilan.

ARTICLE 9 : Collectivités

Les représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, membres de la commission, informent la commission des changements en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour des installations concernées.

La commission fixe la forme sous laquelle ces informations lui sont adressées.

ARTICLE 10 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Gard et le chef de l'inspection des installations classées sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Le préfet,
Pour le préfet, le secrétaire général,

François LALANNE

Sous-préfecture d'Ales

30-2019-09-23-004

arrêté 19-09-30 SARL VIGNE ALES

*renouvellement habilitation pour 6 ans
SARL VIGNE ALES*

Sous Préfecture d'Alès

Pôle des relations avec les usagers (PRU)
Service départemental du funéraire
pref-funeraire@gard.gouv.fr

Alès, le 23 septembre 2019

Arrêté n° 19-09-30

portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-19 et suivants;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2018-08-27-006 du 27 août 2018 donnant délégation de signature à M. Jean RAMPON, sous-préfet de l'arrondissement d'Alès ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-268-0002 du 25 septembre 2013, portant habilitation dans le domaine funéraire sous le n° 13-30-4 pour une durée de 6 ans à la Sarl VIGNE, à l'enseigne « Pompes Funèbres VIGNE », sise 37, avenue de Stalingrad à Alès (30100) ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire formulée le 31 juillet 2019 par Mme Laurence VIGNE, gérante de la société sus-nommée ;

Considérant que l'habilitation n° 13-30-4 arrive à expiration ;

Considérant que la demande de renouvellement est constituée conformément à la réglementation en vigueur ;

sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Sarl VIGNE, sise 37, avenue de Stalingrad à Alès (30100), gérée par Mme Laurence VIGNE, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture des personnels, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Les prestations de transport de corps avant et après mise en bière se font au moyen des véhicules immatriculés sous les n° BH-066-VV et DC-937-XA.

Les prestations de transport de corps après mise en bière se font au moyen des véhicules immatriculés sous les n° 4888 WV 30 et AR-502-KK.

Véhicules de deuil DK-965-PD et ED-700-SV.

Article 3 : Le numéro d'habilitation est : **19-30-0126**.

Article 4 : La durée de la présente habilitation est fixée pour une durée de 6 ans, jusqu'au : **23/09/2025**.

Article 5 : La présente habilitation peut être retirée ou suspendue pour une ou plusieurs activités pour l'un des motifs prévus par l'article L.2223-25 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Le sous-préfet d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire est notifié à l'intéressé et inséré au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Gard.

Le sous-préfet,



Jean RAMPON

N° d'insertion au RAA :